



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

PROJET CHEZ SOI À MONCTON : APERÇU

Objet de la recherche

Le projet vise à établir la meilleure combinaison d'options de logement et de services susceptible d'aider des personnes itinérantes vivant à Moncton. Plus particulièrement, il entend améliorer la situation de ces personnes dans cette ville petite en pleine croissance. Il cible également une population vivant en milieu rural.

Le projet est fondé sur le modèle accordant la priorité au logement (*Housing First*). Il consiste à loger les personnes itinérantes avant de leur fournir ensuite des services personnalisés

Les enseignements tirés du projet à Moncton éclaireront les responsables des orientations politiques sur les mesures à prendre pour régler le problème de l'itinérance chronique associée à la maladie mentale à Moncton et d'autres villes du Canada. Voici certaines des questions auxquelles le projet cherche à répondre :

- Le modèle accordant la priorité au logement est-il efficace et à qui convient-il?
- Ce modèle s'applique-t-il dans le contexte particulier de Moncton?
- Quels sont les ingrédients nécessaires au succès de ce modèle?
- Quels sont les résultats obtenus dans le cas des personnes obtenant des services liés à ce modèle dans le cadre du projet?
- Quel est le coût de ce modèle et comment ce coût se compare-t-il à celui des services communautaires existants?

Participants à Moncton

- Personnes ayant des problèmes de santé mentale allant de modérés à graves.
- Personnes ayant vécu dans la rue ou dans un refuge.
- Participants vivant en milieu rural référés par des organismes communautaires ou s'étant inscrits d'eux-mêmes. Les participants recrutés vivaient dans leur famille, dans des pensions, dans des foyers de soins spéciaux ou dans la rue.
- Plus de 100 participants au projet reçoivent une aide au logement et des services connexes et plus de 100 personnes reçoivent les services communautaires habituels.

Mode de fonctionnement

- On offre aux participants la possibilité de choisir le type d'appartement dans lequel ils souhaitent habiter.
- Les participants consacrent 30 % de leur revenu à leur loyer. Le reste du loyer est payé par le projet.
- Un membre de l'équipe du projet rend visite aux participants au moins une fois par semaine. Les participants reçoivent des services en santé et en santé mentale et perfectionnent leurs aptitudes pour la vie au quotidien, notamment pour établir des liens dans leur milieu et pour entretenir leur logement.

Caractéristiques du projet à Moncton

- Dans une proportion de 80 %, les participants ont entre 25 et 55 ans.
- Quelque 70 % des participants sont des hommes et 30 % des femmes.
- Moins de 50 % des participants ont terminé leurs études secondaires.

- Plus de 33 % des participants ont eu des démêlés avec le système judiciaire l'année dernière.
- Près de 75 % des participants ont vécu dans la rue durant plus d'un an.
- Bon nombre de participants déclarent avoir vécu plusieurs expériences traumatisantes au cours de leur vie.
- La majorité des participants ont des troubles concomitants.
- Le projet s'est associé à 42 propriétaires d'immeubles pour loger les participants.
- Près de la moitié des participants (45 %) occupent toujours le logement qu'ils ont obtenu grâce au projet.

Pour plus d'information sur les constatations préliminaires relatives au projet Chez Soi, veuillez consulter le site de la Commission, à www.commissionsantementale.ca.

Caractéristiques du projet à Moncton

- Dans les autres villes où se déroule le projet, les programmes diffèrent en fonction des besoins (élevés ou modérés) des participants en matière de santé mentale. Le projet de Moncton regroupe ces deux populations et a mis en place une structure de soutien souple.
- Le projet étudie les besoins des personnes vivant en milieu rural.
- Des liens étroits avec la communauté ont été établis dans divers secteurs dont la santé, l'éducation, la main d'œuvre, le développement social, la justice et le milieu correctionnel.
- Le projet travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour assurer la pérennité des services.

Quelques faits au sujet du projet Chez Soi à l'échelle nationale

- Plus de 1 030 participants au projet reçoivent une aide au logement et des services connexes et plus de 980 personnes reçoivent les services habituels dans leur communauté.
- En 2008, le gouvernement du Canada a octroyé 110 millions de dollars à la Commission de la santé mentale du Canada pour financer ce projet de recherche.
- Le projet a officiellement été inauguré à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver en novembre 2009.
- Ce projet d'une durée de cinq ans assure le suivi de chaque participant durant deux ans.
- Le projet prendra fin au printemps 2013.
- Des efforts sont entrepris pour s'assurer que les participants aient un endroit où loger une fois le projet terminé.

Constatations à l'échelle nationale

- Quelque 70 % des participants sont des hommes et 30 % des femmes.
- La plupart des participants sont d'âge mûr, mais environ 10 % d'entre eux ont moins de 25 ans et 10 % ont plus de 55 ans.
- Plus de 90 % des participants ont au moins une maladie physique chronique.
- Au moment où ils ont commencé à participer au projet, 82 % des participants vivaient dans la rue et 18 % dans un refuge.
- Lorsqu'ils se sont joints au projet, plus de 90 % des participants étaient au chômage et leur revenu moyen au cours du mois précédent ne s'élevait qu'à 691 \$; le revenu mensuel de la moitié des participants ne dépassait cependant pas 400 \$.
- Les personnes ayant obtenu un logement occupent toujours celui qui leur a été fourni dans le cadre du projet dans 72 % des cas.
- Les participants considèrent le projet comme une occasion d'améliorer leur sort.
- Les participants voient également le projet comme une occasion de s'intégrer à leur milieu et certains d'entre eux ont saisi cette occasion pour poursuivre des études et pour s'inscrire à un programme de formation professionnelle.

Renseignements : www.commissionsantementale.ca

Personne-ressource : Nujma Bond, nbond@commissionsantementale.ca